

Les vers de la grappe

La Chambre d'Agriculture du Gers met en place diverses actions sur la thématique des vers de grappe. Venez participer à notre réseau de suivi et à notre journée de démonstration sur la confusion sexuelle (voir encadré page 4).

Le réseau de suivi

Afin d'optimiser la protection contre les vers de la grappe, la Chambre d'Agriculture du Gers, dans le cadre du dispositif SBT «Surveillance Biologique du Territoire» sollicite les viticulteurs afin de mettre en place un réseau de piégeage sur le département.

La problématique vers de grappe, à l'origine de dégât important, est récurrente sur certaines zones du vignoble. Aujourd'hui de nouveaux secteurs sont également impactés.

Le département du Gers est plus particulièrement exposé à l'Eudémis. Durant la saison, trois générations se succèdent. Les chenilles de première génération ont une incidence faible et dévorent les boutons floraux qu'elles assemblent par des fils de soie « en glomérules ». Ces attaques ont en général peu d'effet sur le poids de la récolte. Par contre les chenilles des générations suivantes causent beaucoup plus de dégâts, qu'ils soient directs : pertes de récolte dues aux perforations ou indirects : portes d'entrée pour l'installation du Botrytis.

La maîtrise de l'eudémis dépend donc du bon contrôle de chaque génération.

En 1^{ère} génération sur les situations à forte infestation, l'objectif est de limiter les populations

pour les générations suivantes.

En 2^{ème} et 3^{ème} génération, il est important d'éviter toute pénétration pour empêcher l'installation du Botrytis.

Afin de raisonner et de bien positionner ses traitements insecticides, l'observation au vignoble est indispensable.

Comment fonctionne le réseau de piégeage ?

La Chambre d'Agriculture met à disposition de chaque volontaire, un ou plusieurs pièges à phéromones. Les comptages sont effectués par le viticulteur 2 fois par semaine, l'information est transmise à l'animateur

du réseau par mail ou sms.

Ces informations permettent de déterminer le début et l'évolution des vols, ces données sont ensuite retranscrites dans votre BSV « Bulletin Santé du Végétal » hebdomadaire (p. 6).

Plus il y a de données, plus elles deviennent précises !

En complément, de ces données, les techniciens du réseau BSV observent durant la saison les glomérules, les pontes et les perforations sur plus de 40 parcelles du département, permettant ainsi de définir les seuils d'intervention.



Si vous souhaitez disposer d'un ou plusieurs pièges sur vos parcelles, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques au 05.62.61.77.13.